

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASTREIX

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de CHASTREIX légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BABUT, Maire

Date de la Convocation : 31 mars 2017

Etaient présents : Christine GARDETTE, Pierre FAUGERE adjoints, Elisabeth CHARBONNEL, Bernadette GOIGOUX, Roger GATIGNOL, Philippe VALLON, Jacques GALISSON.

Absent : James LAIRE

Excusé : Romain GUILLAUME

Secrétaire de séance : Bernadette GOIGOUX

1) COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2016 COMMUNE DE CHASTREIX

Monsieur le Maire donne la parole à Philippe VALLON qui présente le compte administratif concernant la COMMUNE.

Après délibéré, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion de la Commune de Chastreix sont adoptés.

2) VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire donne lecture des taux des différentes taxes et propose aux membres du conseil municipal de reconduire ceux-ci sans augmentation.

Ainsi, après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité fixe les taux 2017 comme suit :

- Taxe habitation : 12.09
- Taxe foncière bâti : 16.49
- Taxe foncière non bâti : 71.14

3) BUBGET COMMUNE

Philippe VALLON présente le budget de la Commune de Chastreix qui s'équilibre en dépenses/recettes de fonctionnement à la somme de 683 452 euros et à la somme de 1 718 446.43 euros en dépenses/recettes d'investissement.

L'investissement se décline en trois principaux programmes :

- Réhabilitation station de Chastreix Sancy pour un montant de 1 140 000 euros
- Achat d'un tracteur pour un montant 78 000 euros
- Aire de camping-car pour un montant de 18 000 euros

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2017

A noter, une rencontre avec les professionnels de la station doit être envisagée concernant l'investissement financier et l'investissement personnel des professionnels en vue du développement de la station.

4) BUDGET EAU

Philippe VALLON présente le budget EAU 2017. Celui-ci s'équilibre en dépenses/recettes de fonctionnement à la somme de 114 710,58 euros et s'équilibre en dépenses/recettes d'investissement à la somme de 147 752,86 euros.

Après délibéré, à l'unanimité de présents, le conseil municipal approuve le budget EAU 2017

5) BUDGET ASSAINISSEMENT

Philippe VALLON présente le budget ASSAINISSEMENT 2017 ; ce budget est équilibré en dépenses/recettes de fonctionnement à la somme de 60 805.76 euros et équilibré à la somme de 130 957.98 euros en dépenses/recettes d'investissement.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le budget ASSAINISSEMENT 2017.

A noter : les amortissements sur ce budget sont « lourds » du fait de la nouvelle station d'épuration à la station de Chastreix Sancy. Les budgets EAU et ASSAINISSEMENT devraient fusionnés sur l'exercice 2018.

6) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente les propositions faites lors de la réunion de la commission « Finances » afin d'octroyer en 2017, des subventions aux associations. Celles-ci peuvent se résumer ainsi :

- Chemins et Patrimoine au Pays des Toupis : 1750 euros
- Comité des fêtes : 480 euros
- Ski club : 290 euros
- Club des Aînés : 240 euros
- Groupement des ennemis des cultures : 240 euros
- AFN : 140 euros
- Société de pêche : 40 euros
- Association Parents d'élèves LA TOUR D'Auvergne / 80€/Enfants soit 240 euros
- Association parents d'élèves RPI PICHERANDE/ST DONAT : 80 euros/enfant soit 80 euros et ce, sous réserve de l'organisation d'une activité ou d'un voyage scolaire.

Après délibéré, le conseil municipal par 4 voix pour (Michel BABUT, Maire, Philippe VALLON, Pierre FAUGERE et Christine GARDETTE) accepte de verser à l'association Chemin et Patrimoine au Pays des Toupis une subvention de 1750 euros. A Noter, Elisabeth CHARBONNEL, Roger GATIGNOL, Bernadette GOIGOUX et Jacques GALISSON ne prennent pas part au vote du fait de leur appartenance à l'association Chemins et Patrimoine au Pays des Toupis.

Concernant les subventions aux autres associations, à l'unanimité des membres, le conseil municipal décide d'octroyer les subventions ci-dessus.
D'autre part, l'association Chemins et Patrimoine au Pays des Toupis fera un don au CCAS de la commune de Chastreix à hauteur de 500 euros.

7) ACHAT TERRAIN HUSSAMAT

Monsieur le Maire donne lecture d'un document d'arpentage établi concernant la demande d'acquisition de terrain attenant à la maison de Madame CHASSAGNE Delphine au lieu-dit « Hussamat ». En effet, l'intéressée souhaite du terrain communal d'une superficie de 5 a 60 et du terrain sectionnal d'une superficie de 1 a 57.

Après délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Le Maire à signer tous documents se rapportant à la vente de terrain communal. Pour mémoire, le conseil municipal a fixé le prix de vente à 20 euros le m². En ce qui concerne le terrain sectionnal, le conseil municipal reporte sa décision afin de voir les modalités les plus simples pour l'acquéreur (communalisation du terrain en question ou convocation des électeurs)

8) TENUE DES URNES – ELECTION PRESIDENTIELLE

Monsieur le Maire rappelle que les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19 heures les 23 avril et 7 mai prochains.

Les heures de présences sont donc fixées comme suit :

- De 8 h à 11 h : BABUT Michel, CHARBONNEL Elisabeth, GOIGOUX Bernadette
- De 11 h à 14 h : GARDETTE Christine, GUILLAUME Romain, VALLON Philippe
- De 14 h à 17 h : FAUGERE Pierre, LAIRE James, GALISSON Jacques
- De 17 h à 19 h : BABUT Michel, CHARBONNEL Elisabeth, GOIGOUX Bernadette

A noter, Roger GATIGNOL remplacera Bernadette GOIGOUX lors de second tour le 07 mai et Jacques GALISSON remplacera Elisabeth CHARBONNEL de 8 h à 11 heures le second tour également.